



Photographie Sylvain Duffard / ONF

LA LETTRE D'INFORMATION FORÊT D'EXCEPTION

n°2 janvier 2012

L'expertise nationale du comité d'orientation

Le label Forêt d'Exception® devrait être délivré prochainement à une première forêt, pour 5 ans. Cette opération de labellisation, initiée par l'ONF en 2007, s'organise avec l'appui d'un comité national composé d'experts reconnus dans diverses disciplines, notamment sociales, concernant la politique Forêt d'Exception.

Les membres du Comité national d'orientation

Présidente du Comité

Michèle Prats, vice présidente Icomos-France

Experts qualifiés:

Paul Arnould, délégué scientifique AERES

François Aureau, expert historique du label

Sylvie Barrère, mission tourisme Atout France

Philippe Barret, médiateur, association Geysier

Patrick Bazin, délégué Conservatoire du Littoral

Agnès Boulard, directrice adj. Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Christophe Chauvin, chercheur à l'IRSTEA

Christèle Gernigon, expert paysage ONF

Anne-Marie Granet, expert accueil du public ONF

Dominique Legrain, consultant mécénat

Olivier Nougarede, chercheur INRA

Anne Vourc'h, directrice Réseau des grands sites de France

Tutelles de l'ONF

Stéphanie Dupuy Lyon et

Nathalie Vicq-Thépot,

Ministère en charge de l'environnement

Thanya Lahlou et Martine Lenglet,

Ministère en charge de l'agriculture

Représentants de la

Direction générale de l'ONF

Le Comité d'orientation Forêt d'Exception a un rôle consultatif et d'expertise auprès du Directeur général de l'ONF. Ses membres sont nommés pour une durée de trois ans. Il regroupe des représentants des ministères de tutelle, agriculture et environnement, des experts et des personnalités qualifiées choisies pour leurs compétences dans les disciplines suivantes : histoire et patrimoine forestier, paysage et accueil du public, relations forêt et société, médiation territoriale et gestion de conflits, aménagement de sites et valorisation des patrimoines, mécénats et communication.

Le comité d'orientation est un acteur capital dans la politique et la conduite des projets Forêt d'Exception. Son avis est requis pour la vie et le suivi de la Charte nationale et son cahier des charges, documents définissant les axes stratégiques et les principes méthodologiques applicables à chacune des forêts retenues. En 2008, le comité a validé les critères de sélection et la liste des forêts lancées dans la démarche. Il donne son avis sur les projets et les dossiers de candidature de chaque forêt candidate au label. Enfin, il peut se saisir de toute question relative à la politique Forêt d'Exception.

Il se réunit deux à trois fois par an, généralement à Paris. Mais dès que l'avancée d'un projet le justifie, le comité – ou les membres qu'il désigne – se déplace sur les sites en région, pour y rencontrer le comité de pilotage local, par exemple.

Ce groupe d'experts exerce également le rôle de Comité de labellisation et de suivi Forêt d'Exception. En 2011, Messieurs Paul Arnould et Olivier Nougarede, personnalités qualifiées, ont été désignés pour apporter leur expertise sur le dossier de candidature au label de la forêt de Fontainebleau. Dans leur rapport, ils ont émis un avis très favorable à la candidature présentée au Comité d'orientation réuni le 22 novembre, au coeur de cette forêt, sur le site de Franchard.

Des échanges de regards et d'expériences

Au-delà de leur expertise, le retour d'expérience des partenaires joue un rôle important dans l'amélioration continue de la démarche *Forêt d'Exception*. Ces échanges se réalisent, au moins une fois par an, avec des déplacements sur le terrain de l'ensemble du comité ou de quelques membres désignés.

FOCUS

Les déplacements du Comité national et ses membres :

le 12 juin 2008
à Rouen
(Seine maritime),

le 19 juin 2009
au Boscodon
(Hautes Alpes)

le 9 avril 2010
à Bercé (Sarthe)

les 25 janvier 2010
et 22 novembre 2011
à Fontainebleau
(Seine et Marne)



Accueil à l'Abbaye de Boscodon, par le frère Jean Mansir, partenaire du projet en forêt de Boscodon.



Découverte du site archéologique d'Orival et ses valeurs historiques, en forêt de Lalonde-Rouvray, à Rouen



Présentation du dispositif de suivi des écosystèmes forestiers ReNEcoFor, en forêt de Boscodon, près de Gap



Une réalisation récente : le sentier de découverte de l'art rupestre, en forêt de Trois Pignons, à Fontainebleau

Des conventions particulières sont aussi engagées entre l'ONF et deux partenaires au niveau national*.

. Depuis 2007, le réseau des Grands sites de France (RGSF) apporte son expertise en termes d'accompagnement méthodologique sur les opérations de labellisation. Il organise des ateliers d'échanges de pratiques entre les équipes des Grands sites et celles de l'ONF.

. En 2011, la première adhésion de l'ONF à l'association Icomos-France, expert auprès de l'UNESCO pour le classement des sites du patrimoine mondial, a initié un nouveau partenariat sur le thème de la connaissance et la valorisation des patrimoines d'exception en forêt.

* D'autres conventions nationales, non spécifiques à la politique Forêt d'Exception, existent entre l'ONF et ses partenaires dans la gestion des espaces naturels, comme le Conservatoire du Littoral, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ou l'Agence Atout France.

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE



certifié ISO 9001 et ISO 14001



Direction générale

Direction de l'environnement et des risques naturels
2 avenue de Saint Mandé - 75570 Paris Cedex 12
www.onf.fr